

Reconnaître l'évolution du métier enseignant

La société a changé, l'École a changé, le métier enseignant a changé...Il ne peut plus se réduire à l'heure de cours dispensée dans une classe mise à disposition par l'établissement .

Le métier, plus complexe et plus difficile, ne peut plus se vivre seul ; son évolution nécessite la mise en oeuvre d'un cadre collectif d'exercice.

Améliorer

nos conditions
de travail
pour la réussite
de tous
les élèves

- Rendre l'élève acteur de ses apprentissages nécessite des pratiques pédagogiques différenciées et renouvelées (TPE, PPCP, IDD, suivi individuel, relation avec les parents, ...)
- EEDD (Éducation à l'Environnement et au Développement Durable), apprentissage de la citoyenneté, de la santé, B2i, ... nécessitent un cadre collectif de l'exercice de nos métiers.
- Le développement de l'autonomie des EPLE nécessite l'implication des enseignants dans la vie pédagogique de l'établissement (projet d'établissement, conseil pédagogique, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, ...)

Tout cela ne peut être considéré comme un supplément d'âme à effectuer en " décharge de service ", ou en heures supplémentaires. **Une réduction des maxima de service (définis actuellement en nombre d'heures de cours) est indispensable** pour permettre d'effectuer ces tâches qui sont au cœur du métier.

Le service des enseignants doit être redéfini à partir de deux blocs :

- Intervention pédagogique face à une classe ou à un groupe d'élèves, suivi individualisé.
- Travail collectif au sein de l'équipe , relation avec les partenaires.

Il faut, bien sûr, établir une pondération entre l'heure en présence d'élèves et le travail hors de la présence des élèves.

Certaines tâches s'imposent à tous, d'autres dépendent, pour chaque enseignant, de son implication dans les projets ou des fonctions particulières qu'il peut être amené à exercer. Le service de chacun ne peut donc être défini précisément que dans l'établissement, et doit pouvoir varier d'une année à l'autre (sans que la charge de travail globale ne change).

Les décrets en vigueur sont obsolètes et inégalitaires, le statu quo est impossible. Mais les projets du ministère, conduits dans la seule logique budgétaire, ne prennent pas en compte la réalité du travail dans les établissements, et ne font que baisser la rémunération de certains enseignants de lycée ou augmenter leur charge de travail. Alors qu'il faut améliorer les conditions de travail de tous. **Une vraie concertation sur le métier est indispensable avant toute modification des décrets statutaires.**